

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 09
Suffrages exprimés : 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 28/01/2019
Reçu en préfecture le 28/01/2019
Affiché le 28/01/19
ID : 031-213101181-20190124-D20190104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/01 du 24 janvier 2019

D. 2019/01-04 – FPT – Emplois saisonniers

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, GACHE Lydie, LABIT Alain, MARTY Laurent, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SMIDTS Roberte, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BODIOU Christelle, DELLAC Anne-Marie, LHERM Jean-Pierre, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, SIGAL Sandrine, TORNOS Luc.

Absents : CALVET Karen.

Pouvoirs : BODIOU Christelle à BRUN Dante, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent, RIBOUCHON Thomas à GACHE Lydie, SIGAL Sandrine à ABAD-LAHIRLE Nadine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel.

Les conseillers ont été convoqués le 18 janvier 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conformément à la loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services municipaux.

Le Maire informe l'assemblée que les besoins de service peuvent l'amener à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin temporaire ou saisonnier pour les services techniques, les services scolaires et périscolaires (CLSH et vacances d'été essentiellement) et le service administratif. Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe, adjoint d'animation de 2^{ème} classe ou adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet ou non complet, et seront rémunérés sur la base de l'indice Brut correspondant au 1^{er} échelon du grade.

Monsieur le Maire propose donc de créer pour l'année 2019 :

- 10 postes d'Adjoints Techniques contractuels,
- 15 postes d'Adjoints d'Animation contractuels,
- 4 postes d'Adjoints Administratifs contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

AUTORISE la création des emplois saisonniers tels que proposés pour 2019.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le
Au registre sont les signatures
Affiché le*

Le Maire,

Daniel DUPUY

